

COMMUNE DE DAINVILLE

République Française

DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
ARRAS

COMMUNE
DAINVILLE

SEANCE ORDINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 7 avril à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL, Maire, en suite de convocation en date du 31 mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs ROSSIGNOL Françoise, PETIT David, VÉRET Béatrice, QUANDALLE Philippe, DUPAYAGE Laurence, DOUCHÉ Jérôme, BONELLO Brigitte, RAVEZ Yannick, HAVET Maryline, CARLIER Maxime, CAVE Michelle, DELPORTE Éric, GLEIZES Aurélie, MOLIN Christian, ARBINET Ludivine, LE BOT Thierry, FATOUS Amandine, ACCART Michaël, FAFINSKI Caroline, LEFEBVRE Quentin, CHALON Dominique, SARAIVA Maxime, MUSTIN Pascale, DELCROIX Marcel, CAILLERETZ Virginie, BOULET Dominique, DAMBRINE Hervé, HOCQUINGHEM Véronique.

A l'exception de DE CALMES Stéphanie qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, avait respectivement donné pouvoirs à DELCROIX Marcel.

Madame VÉRET Béatrice est élue secrétaire de séance.

Réf. : FR

26D025

QUESTION N° 6 : CRÉATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame le Maire expose les dispositions de l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Ces commissions ont un rôle consultatif.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit lors de la demande de la majorité des membres qui les composent. Lors de la première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Elles ont un rôle consultatif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De créer 6 commissions municipales,
- D'en fixer la dénomination et composition comme suit :

❖ **Commission LE TEMPS DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT**

Béatrice VERET, Maryline HAVET, Maxime SARAIVA, Ludivine ARBINET, Dominique CHALON, Éric DELPORTE, Stéphanie DE CALMES, Hervé DAMBRINE

❖ **Commission TRANQUILLITE PUBLIQUE & CADRE DE VIE**

Thierry LE BOT, Michelle CAVE, Amandine FATOUS, Christian MOLIN, Jérôme DOUCHE, Maxime CARLIER, Philippe QUANDALLE, Dominique BOULET, Stéphanie DE CALMES,

❖ **Commission BIEN VIEILLIR ET LIEN SOCIAL**

Brigitte BONELLO, Michelle CAVE, Maryline HAVET, Pascale MUSTIN, Maxime SARAIVA, Véronique HOCQUINGHEM, Virginie CAILLERETZ

❖ **Commission CULTURE, ANIMATIONS & EVENEMENTIEL**

Laurence DUPAYAGE, Aurélie GLEIZES, Dominique CHALON, Caroline FAFINSKI, Michael ACCART, Quentin LEFEBVRE, Maxime CARLIER, Maxime SARAIVA, Virginie CAILLERETZ, Véronique HOCQUINGHEM

xxx

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 29

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 062-216202630-20260407-26D025-DE



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

❖ **Commission JEUNESSE, SPORT & VIE ASSOCIATIVE**

Yannick RAVEZ, Quentin LEFEBVRE, Michael ACCART, Ludivine ARBINET, Brigitte BONELLO, Éric DELPORTE, Marcel DELCROIX, Dominique BOULET

❖ **Commission RESSOURCES**

Philippe QUANDALLE, David PETIT, Maxime CARLIER, Thierry LE BOT, Aurélie GLEIZES, Hervé DAMBRINE, Marcel DELCROIX

- Et autorise leur mise en place immédiate.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 062-216202630-20260407-26D025-DE



Ainsi délibéré, Pour extrait certifié conforme,
Rendu exécutoire par affichage légal et envoi en Préfecture
Le 7 avril 2026

Le Maire,
Françoise ROSSIGNOL



#Signature#